

INDICATEURS ET INFORMATIONS D'ANALYSE ET DE PILOTAGE D'EPLE

(liste non-limitative)

	Libellé	Définition, mode de calcul, utilité	Typologie	Niveau d'analyse		
<i>I - Indicateurs structurels</i>						
1	Evolution des effectifs	L'évolution des effectifs informe sur la santé de la structure et sur la rentabilité de son exploitation (certaines charges ne dépendant pas des effectifs : elles sont fixes et indirectes). Le nombre d'élèves, d'apprentis ou d'adultes en formation continue sont par ailleurs des dénominateurs utiles à l'appréciation du coût de certaines charges directes et leur évolution dans le temps (<i>exple : débit cpte 6067 / effectifs ou charges service AP / effectifs</i>)	RG	1		
2	Evolution de la structure pédagogique	Nombre de diplômes préparés et de divisions implantées. Ces informations peuvent accompagner le graphique sur l'évolution des effectifs ou illustrer l'évolution des campagnes de collecte de la Taxe d'Apprentissage	RG			3
3	Volume et répartition des ressources humaines	La répartition entre fonctions d'enseignement et autres fonctions, la quantification des moyens nécessaires à l'hébergement, à l'entretien et à la maintenance peuvent éclairer des choix budgétaires (charges sur comptes de racine 61 ou 62 liées à des activités correspondant à celles des personnels techniques, investissement en équipements de travail, ratio charges pédagogiques / nombre d'ETP enseignants)				3
4	Taux d'occupation des lits d'internat	Ce taux, calculé à partir des effectifs d'internes rapportés au nombre de lits offerts à l'hébergement, renseigne sur la capacité de l'établissement à financer une part de ses charges de fonctionnement (les charges de chauffage et, pour partie, les autres charges de viabilisation, ne dépendent pas du nombre d'internes, mais des surfaces à viabiliser. Hors, ces charges doivent être compensées par une participation financière des familles : moins un internat est occupé, plus les ressources de l'établissement sont mobilisées pour en assurer l'exploitation)	RG		2	
5	Taux de demi-pensionnaires (ou de convives réguliers à la prestation)	Cet indicateur est utile pour les raisons évoquées précédemment (mais dans une moindre mesure). En cas de service de restauration à la prestation, il est préférable de retenir le nombre de repas consommés par an comme critère pertinent. Pour affiner l'analyse de certaines politiques (sociale notamment), on pourra considérer comme demi-pensionnaire les élèves dont le nombre de repas consommés en un an est supérieur à la moyenne des repas consommés par tous les élèves. Le taux d'élèves « captifs » peut expliquer certaines tendances d'un contrat d'objectif ou d'un projet d'établissement et leur traduction budgétaire.	RG		2	
6	Taux de boursiers	Nombre de boursiers sur nombre d'élèves	RG	1		

		Ce taux est à rapporter aux moyennes académique et nationale pour être utile. On pourra également le comparer au taux de CSP défavorisées (qui est toujours supérieur) pour mesurer leur écart et analyser la politique sociale de l'établissement (fonds sociaux, aide à la restauration ...)	RG			3
II - Indicateurs de gestion						
7	Masse salariale affectée à l'EPL	Lorsqu'elle est connue de façon exhaustive (Rectorat, Collectivité Territoriale, lycée mutualisateur), elle mettra en perspective les masses budgétaires administrées par l'EPL par rapport à l'ensemble des charges entrant dans la détermination du coût global de la scolarité des élèves	RG			3
8	Coût des travaux patrimoniaux réalisés par la collectivité de rattachement	Si ces investissements sont connus (correspondance administrative, intranet CT / EPL), ils ont la même utilité que l'indicateur précédent, et permettent en outre de préciser les rôles du propriétaire et de l'exploitant, et de quantifier les participations respectives	RG			3
9	Montant des dotations matérielles reçues par l'établissement	Si ces dotations sont connues (correspondance administrative, intranet CT / EPL), elles ont la même utilité que les deux indicateurs précédents, et permettent en outre d'illustrer la politique d'investissement de l'établissement	RG			3
10	Taux de réalisation du budget (par service, domaine ou activité)	Les ratios <i>charges nettes / crédits ouverts</i> et <i>recettes nettes / prévisions de recettes</i> accompagnent la présentation de l'exécution budgétaire et notamment des DBM. Les écarts doivent être expliqués.	RG	1		
		Ces ratios peuvent illustrer le bilan qualitatif et quantitatif d'atteinte d'objectifs budgétaires (en termes d'équipement notamment) et, lorsque des DBM de régularisation sont opérées en fin d'exercice sur subventions sous condition d'emploi, ils permettent de dégager le résultat. Enfin, des écarts significatifs entre prévisions et charges ou recettes nettes peuvent donner lieu à un analyse pluriannuelle afin d'en déterminer les causes	RG		2	3
11	Coût global de la scolarité	Il se calcule au moyen des 4 indicateurs précédents. Les gestions ou dispositifs particuliers doivent être extraits du calcul (EMOP, SMP) ou différenciés (apprentissage, formation continue). Cet indicateur est utile essentiellement s'il est comparé à ceux d'EPL de même type ou s'il est analysé sur une période significative.	RG			3
12	Détermination des charges par grands domaines d'intervention	La RCBC a offert des garanties en termes de lisibilité et de simplicité budgétaire. En regroupant dans la présentation du compte financier certains services (VE, BN et SRH), domaines ou activités, les principales destinations du budget apparaissent dans leur globalité : Fonctionnement de l'établissement, Projet d'établissement, Prestations servies aux élèves. Il est également possible d'isoler certaines charges (amortissements, provisions, sorties d'inventaire...) afin de ne pas « polluer » l'explication des principales tendances budgétaires par des précisions trop techniques.	RG		2	3
13	Détermination des produits par grands domaines d'intervention	Les produits de l'exercice, avant d'être détaillés et, pour certains, justifiés, seront plus lisibles présentés en masse : subventions de l'Etat, des collectivités, recettes générées par l'activité.	RG	1		

II / A - Indicateurs de gestion : le fonctionnement de l'établissement						
14	Evolution des charges de fonctionnement	Les charges indirectes de l'EPLÉ sont généralement regroupées au sein du service ALO. Il s'agit des dépenses qui ne dépendent ni du nombre d'élèves, ni de la structure pédagogique de l'établissement.	RG	1		
15	Ratio charges de viabilisation / charges de fonctionnement	La viabilisation représente la quote-part la plus importante des charges indirectes de l'établissement. La double dépendance d'une partie de ses charges aux coûts d'approvisionnement et au climat rend sa mise en perspective fondamentale	RG	1		
16	Coût de la viabilisation rapporté au m ²	Les surfaces utiles serviront de dénominateur au calcul du ratio, qui peut se décliner selon les spécificités ou les besoins d'analyse des charges de fonctionnement (coût de la maintenance, de l'entretien...) Dans certains cas, il peut être préférable d'utiliser les effectifs ou les mètres cubes chauffés comme dénominateur.	RG		2	3
17	Taux de couverture des charges de fonctionnement par la dotation de fonctionnement	Cet indicateur illustre la relation financière de l'établissement à sa collectivité de rattachement. Il est calculé sur le montant total de la dotation, et met en évidence, le cas échéant, le besoin d'autofinancement de ces charges. Analyser son évolution sur une période significative permet de dégager la marge d'autonomie budgétaire de l'EPLÉ.	RG			3
18	Autres ressources de fonctionnement	Les ressources globalisées ou sous condition d'emploi sont justifiées par des bilans d'utilisation.	RG	1		

II / B - Indicateurs de gestion : le projet d'établissement						
19	Structure des charges	Les charges du projet d'établissement peuvent être présentées en distinguant l'acte d'enseignement et l'acte éducatif, et en séparant le fongible du durable.	RG	1		
20	Chiffre d'affaires de la production d'Objets Confectionnés	Présentation des recettes liées aux ventes d'objets confectionnés (compte de recettes 701).	RG	1		
		Si les charges nécessaires à la confection des OC sont précisément connues, la présentation du CA sur OC peut être accompagnée du calcul de la plus-value réalisée sur leur vente. Cette plus-value participant au financement des dépenses d'enseignement, le taux de couverture de ces dépenses par la plus-value réalisée pourra être calculé et rapproché des autres sources de financement	RG		2	3
21	Chiffre d'affaires de l'accueil d'actions de Formation Continue	Présentation des recettes liées aux actions de formation continue (compte de recettes 7066).	RG	1		
		Si les charges nécessaires à la réalisation d'actions de formation continue sont précisément connues, la présentation du CA sur FC peut être accompagnée du calcul de la plus-value réalisée sur leur financement par le GRETA (compte de recettes 7066). Cette plus-value participant au financement des dépenses d'enseignement, le taux de couverture de ces dépenses par la plus-value réalisée pourra être calculé et rapproché des autres sources de financement	RG		2	3
22	Collecte de Taxe d'apprentissage	Présentation des volumes encaissés et de leur utilisation, en cas d'utilisation partielle : des volumes consommés.	RG	1		
		La collecte de TA est un enjeu pour les établissements habilités à la percevoir. La présentation sur plusieurs années des volumes encaissés peut être comparée à l'évolution de la structure pédagogique de l'établissement. Les modifications dans les règles de collecte ou les habilitations auront un intérêt à être marquées sur le graphique pour en faciliter l'analyse. Enfin, le taux de couverture des dépenses d'enseignement apportera une information supplémentaire sur le financement de ces charges, en particulier si l'établissement confectionne des objets mis en vente et accueille des actions de formation continue	RG		2	3
23	Budget consacré à l'amélioration du cadre de vie	Certaines dépenses dites de fonctionnement, parce qu'elles sont retracées au service ALO du budget, sont mêlées aux charges d'entretien et de maintenance des bâtiments, ou aux dépenses d'équipement. Pourtant, elles contribuent à améliorer le cadre de vie des usagers (rénovation de salles de classes, achat de mobilier ergonomique, aménagement de lieux de convivialité ...). Dans ce cas, ces dépenses ne sont plus des charges indirectes, mais elles dépendent bien de la présence d'usagers, et relèvent de l'emploi de l'autonomie économique de l'EPL. Il peut être utile de les retracer au sein de codes activité spécifiques et, le cas échéant, d'en mesurer le volume sur plusieurs années et de calculer la part qu'elles représentent par rapport aux dépenses globales du projet d'établissement ou aux dépenses de fonctionnement	RG			3
24	Investissements de l'année	Les charges en capital seront présentées avec leur financement. Les investissements sur fonds propres seront mis en valeur.	RG	1		
		Le volume des charges en capital sera présenté sur plusieurs années. Les amortissements réalisés sur les investissements et les sorties d'inventaire peuvent être présentés parallèlement afin de mesurer l'évolution patrimoniale de l'établissement (augmentation et diminution de valeurs). De même, les dotations consenties à l'établissement, si elles n'ont pas de transcription budgétaire,	RG			3

		pourront être ajoutées à la présentation qualitative et quantitative des investissements				
25	Taux de financement des sorties et voyages par les familles	Ce ratio illustre plusieurs aspects du fonctionnement d'un EPLE : sa relation financière avec les familles, sa capacité à capter des ressources externes pour financer son projet d'établissement, le volume financier consacré à ce projet	RG		2	3
26	Taux d'exclusion sociale	En complément du taux précédent, cet indicateur peut le renforcer s'il est élevé. On le calcule en divisant le nombre d'élèves boursiers participant à un voyage avec participation financière des familles par le nombre total d'élèves partis. Si le résultat est inférieur au taux de boursiers de l'établissement, on peut parler d'exclusion sociale. C'est un ratio à manier avec prudence...	RG		2	3
27	Coût des sorties, voyages, projets par participant	Cet indicateur est utile s'il est présenté sous forme de classement (les trois premiers [les plus coûteux par tête] comparés aux trois plus emblématiques, ou ceux d'un budget supérieur à x €)	RG			3
28	Autres ressources du projet d'établissement	Les ressources globalisées ou sous condition d'emploi sont justifiées par des bilans d'utilisation. On présentera également les recettes issues de la vente de produits résiduels ou de la revente d'actifs, qui représentent des richesses produites par l'exploitation de l'établissement (à la fin de cette partie ou à la suite de l'indicateur 22).	RG	1		

II / C - Indicateurs de gestion : les prestations servies aux élèves						
29	Justification de l'utilisation des fonds sociaux et des aides de la collectivité	Présentation du nombre d'élèves aidés, nature et montant des aides	RG	1		
		C'est la présentation qualitative du bilan d'utilisation et sa mise en perspective qui sont les plus utiles : modalités d'aides votées par le CA, nombre d'élèves aidés, nature des aides, taux de consommation...	RG		2	3
30	Montant de l'aide moyenne aux boursiers	On le calcule en divisant le montant des bourses exigibles (selon le listing académique) par le nombre d'élèves boursiers. Ce montant, à présenter sur une période significative, est à comparer avec l'évolution de la structure des CSP de l'établissement	RG			3
31	Congés de bourses	Lorsque les retraits sur bourses sont constatés selon des données de vie scolaire fiables et exhaustives, le taux de congés est un indicateur intéressant de l'absentéisme des élèves selon leur degré de difficulté sociale. Le taux peut être calculé par taux de bourse ou en globalité, et rapproché du taux d'absentéisme moyen	RG			3
32	Taux de remboursement des frais de stages en entreprise	On le calcule en divisant le nombre de journées de stage indemnisées par le nombre de journées réalisées. Cet indicateur donne la valeur des fonds publics non employés par l'établissement, mais aussi une idée de l'absentéisme ou de la faible mobilité des élèves. Il convient cependant d'affiner ces deux notions par d'autres critères d'évaluation	RG		2	3
33	Repas servis	Présentés par catégories de convives, par sites de restauration ou par service (matin, midi, soir), leur évolution dans le temps est source d'information pour mesurer le degré d'emprise du lycée sur son environnement extérieur, ou inversement. Des ratios peuvent être créés en utilisant notamment les effectifs d'élèves comme dénominateur	RG		2	3
34	Coût d'un repas par secteur de dépense	Très utile lorsque le SRH réalise difficilement l'équilibre budgétaire, cet indicateur offre une lecture différenciée des charges entrant dans le calcul du coût des repas. Son analyse n'est cependant valable que sur une période significative	RG		2	3
35	Détermination de la part des recettes du SRH affectées à l'exploitation	Un contrôle du taux voté au budget initial au regard de l'évaluation des charges d'exploitation du SRH permettra d'affiner ce dernier dans le cadre de la préparation du budget suivant. Selon les collectivités et les EPLE, le taux peut être remplacé par une imputation globale des charges sur le service SRH ou par l'élaboration de ratios de reversement.	RG		2	3
36	Evolution des tarifs de restauration et d'hébergement	L'étude de l'évolution des tarifs n'a d'intérêt que si on les compare sur une période longue à l'évolution des indices des prix à la consommation (IPC), ainsi qu'au coût de fabrication des repas	RG		2	3
37	Ratio aides sociales / frais d'hébergement à la charge des familles	Comparé à la nature des CSP accueillies dans l'établissement et au taux de boursiers, cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la politique sociale mise en œuvre par l'établissement avec le soutien de l'Etat et des collectivités.	RG		2	3

<i>II / D - Indicateurs de gestion : degré d'atteinte des objectifs</i>						
38	Exécution budgétaire au regard des objectifs assignés par l'autorité académique	Certains objectifs du contrat académique, certaines de ses mesures, peuvent avoir un impact budgétaire, qu'il convient de mettre en évidence afin de rendre compte des choix politiques du Conseil d'Administration.	RG	1		
39	Exécution budgétaire au regard des objectifs assignés par la collectivité territoriale de rattachement	De même, la collectivité peut avoir fixé des objectifs ou exprimé des souhaits dans le cadre de son dialogue de gestion avec l'établissement. Pour les mêmes raisons, leur traduction budgétaire sera explicitée.	RG	1		
40	Exécution budgétaire au regard des objectifs assignés par le conseil d'administration de l'EPL	Enfin, les orientations du budget initial ont pu être traduites en objectifs et en mesures à prendre (par exemple : objectif = réduire les dépenses de chauffage – mesures = investir dans une GTA ; désembouer les circuits, sensibiliser les usagers à des comportements éco-responsables). La présentation du compte financier est l'occasion de revenir sur les engagements pris, leur degré de réalisation et leur impact financier.	RG		2	3

III - Indicateurs financiers						
41	Résultat de l'exercice	Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes. Il fait apparaître un excédent ou un déficit. Présentation du résultat sur au moins 5 ans.	RG	1		
42	CAF / IAF	La capacité ou l'insuffisance d'autofinancement n'est généralement pas égale au résultat de l'exercice, car il faut en déduire les charges et les produits n'ayant pas d'impact monétaire (écritures d'amortissement, de provision ou de cession d'actifs). La présentation de la CAF ou IAF est un préalable à l'explication de la notion de fonds de roulement et de son évolution entre deux exercices. Présentation de la CAF ou IAF sur au moins 5 ans.	RG	1		
43	Fonds de roulement et jours de fonds de roulement	Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour financer les stocks et absorber les charges, les risques et les résultats déficitaires à venir. En déduisant de sa composition les créances, les stocks, les cautionnements et les provisions, on déterminera la capacité réelle de l'établissement à prélever sur son fonds de roulement. Evolution du fonds de roulement et du nombre de jours de fonds de roulement à présenter sur au moins 5 ans.	AF	1		3
44	Besoin en fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement d'un EPLE est souvent négatif, en raison du volume de reliquats de subventions. On parle alors de dégagement de fonds de roulement, et la trésorerie est supérieure au fonds de roulement. Présentation de l'évolution du BFR sur au moins 5 ans.	AF	1		
		Les reliquats de subventions ayant vocation à être remboursés ou consommés, il convient de présenter le besoin en fonds de roulement net de reliquats exigibles, afin de donner du sens à sa lecture.	AF			3
45	Trésorerie et jours de trésorerie	Présentation de la trésorerie et de son évolution sur au moins 5 ans.	AF	1		
		La trésorerie se compose des dettes de l'établissement (qui sont exigibles) et d'une capacité à prélever (qui représente son autonomie financière). La structure de la trésorerie est donc aussi intéressante à présenter que l'est la structure du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.	AF			3
46	Dettes	Présentées en masse avec la trésorerie, les dettes de l'établissement ont vocation à être détaillées et explicitées : avances des familles, reliquats de subventions, excédents à rembourser, charges à payer.	AF	1		
		Ces dernières seront rapportées aux charges totales de l'exercice pour mettre en évidence la continuité de l'action économique de l'EPL en fin et en début d'exercice budgétaire.	AF			2
47	Créances	De même, les créances que détient l'établissement, composant pour partie son fonds de roulement, sont à détailler afin d'illustrer la notion de recouvrement des ordres de recettes (expliquer le taux des restes à recouvrer)	AF	1		
		Le contentieux et toute situation particulière pourront être analysés sur une période significative afin de mettre en évidence des tendances.	AF			2

48	Etat du patrimoine	Le rapport de gestion comprend une présentation des investissements de l'exercice, et le cas échéant des cessions d'actifs et des dotations patrimoniales. A partir du bilan, l'agent comptable doit présenter l'état du patrimoine avec l'ensemble des actifs immobilisés, la répartition des financements et la valeur résiduelle des biens patrimoniaux	AF	1		
		Une présentation de la variation sur une période courte de la valeur résiduelle du patrimoine permettra de caractériser la bonne santé patrimoniale [ou non] de l'établissement. Cet indicateur n'a pas d'utilité si la comptabilité patrimoniale n'est pas à jour (entrées, sorties, amortissements).	AF			3
49	Etat des stocks	Présentés en masse avec le fonds de roulement, les stocks de l'établissement sont présentés avec leurs variations annuelles.	AF	1		
		Présentés en masse avec le fonds de roulement, les stocks de l'établissement sont détaillés s'il en existe plusieurs. Il peut être utile, également, de calculer leur taux de rotation, en particulier si l'établissement rencontre des problèmes de trésorerie.	AF		2	3
50	Provisions	Conséquemment à la présentation des créances, du patrimoine et des stocks, la présentation du tableau des provisions pour risques ou charges parachève l'analyse financière de la comptabilité de l'EPLE. On distinguera les provisions qui peuvent se solder par une perte pour l'établissement des provisions qui financent le renouvellement d'un bien patrimonial.	AF	1		
51	Autonomie économique de l'établissement	C'est un indicateur de récapitulation, qui peut clôturer une présentation de compte financier. On le calcule en additionnant la marge d'autonomie budgétaire (indicateur n°17), la valeur ajoutée par l'exploitation (indicateurs n°20, 21, 22 et 28) et la capacité de prélèvement (indicateur n°42). Il convient ensuite de résumer les emplois réalisés au moyen de cette autonomie : investissements pédagogiques, projets éducatifs, amélioration du cadre de vie, CAF.				
52	Taux moyen de risque comptable de l'EPLE	Enfin, si l'EPLE est engagé dans une démarche de qualité comptable, la présentation du taux de risque comptable moyen calculé par ODICé et des mesures prises durant l'exercice dans le cadre de la démarche qualité permettront d'expliquer, le cas échéant, les modifications qui sont intervenues dans la relation administrative des personnels, des usagers et des partenaires avec les services comptables de l'établissement.	AF		2	3

Typologie : **RG** = rapport de gestion – **AF** = analyse financière

Niveaux d'analyse : **1** = minimal (réglementaire : paragraphes 4.3.3.1 et 2 de l'IC M9-6) – **2** = particulier – **3** = approfondi